

# Procès-verbal du Conseil d'école du 2 novembre 2015

## Ecole des hirondelles Le Trévoux

**Présents** : Mmes Floch et Salaün , M Cottonnec, Couliou, Le Corre, Pondaven (parents d'élèves élus)

Mme Beux (adjointe chargée des affaires scolaires) et M Fraval (maire)

Mmes Begel, Champs, Huet, Moal, Nicolas, Oriot, Tanguy (enseignantes)

**Excusé(e)s** : Mme Decemme (IEN)

Mme Prat (DDEN)

Mme Claerhout et M Le Pocher (enseignants)

**Absent** : M Carval (parent d'élèves élu)

### *1) Résultat des élections et présentation des présents*

Le taux de participation a été de 51% (63% l'année dernière, 51 % il y a 2 ans). Tous les votes ont été effectués par correspondance. Sept parents titulaires ont été élus: il s'agit de Pauline Salaün (mère d'Erin en PS), Delphine Floch (mère de Clément en CE1), Yann Maël Pondaven (père de Abigaëlle en PS et Emeline en CP), Nicolas Le Corre (père de Célia en GS), Olivier Carval (père de Nolan en CP et Ewen en CE2), Gaëtan Cottonnec (père de Mila en CM2) et Olivier Couliou (père de Lucile en MS).

### *2) Rôle et règlement du conseil d'école*

Le conseil d'école est constitué pour chaque année scolaire. Il se réunit une fois par trimestre. Il peut être réuni à la demande du directeur, du maire ou de 2/3 de ses membres.

### **Les membres** :

- Le directeur qui en est le président
- Les maîtres de chaque classe de l'école
- Les représentants des parents d'élèves élus
- Le Maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- Le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale)
- Un des membres du RASED intervenant dans l'école
- L'IEN de la circonscription (membre de droit)

En fonction de l'ordre du jour, le Président peut inviter toute personne dont la **consultation** est jugée utile (voix consultative)

Personnels du réseau

Médecins et Infirmières scolaires, Assistantes sociales

ATSEM

**Ses attributions** : le Conseil d'Ecole, sur proposition du directeur

- **Vote** le règlement intérieur
- **Statue** sur proposition de l'équipe éducative, en ce qui concerne la partie pédagogique du projet. En fonction de ces éléments, il adopte le Projet d'Ecole.
- **Est consulté** et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment :
  - L'organisation d'une garderie d'enfants, dans les locaux de l'école, en dehors des heures scolaires
  - L'utilisation des moyens alloués à l'école
  - Les conditions d'intégration des enfants handicapés
  - Les activités périscolaires et la restauration scolaire
  - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
  - L'hygiène scolaire
  - L'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, **un procès-verbal** de la réunion est rédigé et signé par son Président et contre signé par le secrétaire de séance. Deux exemplaires sont adressés à l'IEN de la circonscription et un au maire. Un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves. Il est également consultable depuis l'année dernière sur le site internet de l'école.

Si les parents souhaitent aborder certains points (en lien avec les attributions du conseil d'école), ils doivent en faire part au président, en l'occurrence la directrice, en amont de la réunion. Sachant que les invitations doivent parvenir au moins 8 jours avant la tenue de la réunion, il serait préférable de « sonder » les parents de l'école au moins 3 semaines avant chaque conseil d'école.

### 3)Règlement

Les articles 1 et 5 ont été modifiés.

Mme Floch demande s'il est possible d'ajouter une mention par rapport aux jeux (interdiction des ballons en cuir par exemple) mais l'ensemble de l'équipe enseignante indique qu'il semble difficile de faire une liste exhaustive des jeux et objets autorisés ou interdits.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

#### 4) Rentrée 2015

A cette date, l'école compte 166 élèves inscrits. Ils sont répartis sur 7 classes :

- 6 TPS / 22 PS: 28 avec Rozenn Nicolas et Morgane Claerhout le vendredi
- 24 MS avec Marianne Oriot (les lundis et mardis) et Jean-Denis Le Pocher (les jeudis et vendredis) et un mercredi /2
- 25 GS avec Marlène Begel
- 19 CP avec Hélène Tanguy
- 19 CE1 et 6 CE2 avec Cathy Moal
- 14 CE2 / 8 CM1 : 22 avec Anne Champs
- 7 CM1 / 17 CM2 : 24 avec Jean-Denis Le Pocher (les mardis et mercredis ½) et Katell Huet

Céline Pennec (AVS) accompagne deux enfants au sein de l'école et Maryse Laurent assure un emploi de vie scolaire.

La mise en place des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) est effective. Le programme est établi par l'équipe enseignante, par période, et la taille des groupes varie selon les activités proposées. Les thèmes de travail sont les suivants : aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, méthodologie et organisation, ateliers langage et jeux mathématiques, ateliers de jeux pédagogiques. Les APC sont proposées les lundis pour les élèves de CP au CM2. L'accord des familles est nécessaire. Les élèves de TPS, PS et MS bénéficient de ces activités sur le temps de cantine avec l'accord de Mme Decemme (IEN).

#### **Parcours EPS**

##### ***Natation :***

Les élèves des classes de GS, CP, CE1, CE2 et CM1 iront à l'Aquapaq de Scaër. Les séances ont débuté pour la classe de CE1 et se termineront fin janvier. Le créneau horaire est de 9h20 à 10h dans l'eau le jeudi matin. Le financement des entrées est assuré par la Cocopaq, la mairie prend en charge le transport.

Les CM1/CM2 pourraient bénéficier de séances d'activités nautiques (kayak de mer ou catamaran) au cours de l'année.

##### ***Cross :***

Les classes, à partir du CP jusqu'au CM2, participeront au cross de la solidarité qui aura lieu les 3 et 4 décembre dans le parc du Manoir de Kernault. Il s'agit d'un projet pluridisciplinaire qui permet de mener à la fois des activités en EPS (course longue) et des activités en éducation civique (débat sur les droits de l'enfant, collecte de livres).

#### **Parcours culturel :**

##### ***Cinécole :***

Les 7 classes sont inscrites au dispositif *Cinécole* avec 3 projections au cours de l'année.

Le coût du transport est pris en charge par la Cocopaq et les entrées sont payées par l'APE. 4 classes de l'école participent au voyage lecture Dis moi ton livre organisé par la Cocopaq.

***Rencontres de chorales scolaires du pays de Quimperlé :***

Ces rencontres concernent les cycles 2 et 3, elles ont lieu à la salle du Coat Kaër à Quimperlé. Deux classes sont inscrites : celles de CP et CM1/CM2.

**Parcours scolaire :**

Les élèves de CM2, dans le cadre de la liaison école-collège, se rendront au collège de Bannalec durant 6 AM les lundis à partir du lundi 2 novembre. Le lundi 7 décembre, ils y déjeuneront.

5) Travaux et sécurité

Trois exercices incendie sont planifiés par an et sont mis en place par la directrice de l'établissement :

- 1<sup>er</sup> exercice : Tout le monde est prévenu de la date. Il a été réalisé sans incident le lundi 2 novembre 2015.
- 2<sup>ème</sup> exercice : seule la directrice décide du choix de la date (2<sup>o</sup> trimestre)
- 3<sup>ème</sup> exercice : seule la directrice décide du choix de la date (3<sup>o</sup> trimestre)

Des plans d'évacuation sont demandés pour la classe de GS ainsi que pour la nouvelle salle de sieste.

Mme Beux et M Fraval indiquent qu'une réunion concernant le réaménagement de l'école (extension cour côté salle Daniélou, toilettes, sortie unique, ...) se tiendra le 18 novembre avec un organisme, le CAUE. Un groupe de travail sera mis en place avec toutes les personnes concernées (enseignants, ATSEM, personnel de restauration, parents,...).

Mme Beux indique que les devis demandés pour la salle informatique sont arrivés en mairie et vont être soumis à M Herrouet, animateur TICE, afin qu'il puisse établir un comparatif lisible.

M Le Corre interroge M Fraval concernant un éventuel appel d'offres concernant les achats pour la cantine, suite à la lecture d'un article paru dans les journaux régionaux. Ce dernier lui indique que les volumes concernés sont insuffisants pour justifier un appel d'offres.

La séance est levée à 19h10.

Signature de la secrétaire

Signature de la présidente